

# MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE ( Oise)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vendredi trois novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes ENCONTRE Marie-Claude, GUIGAND Anne-Claire, MM d'ARRENTIERES Marc, POSSIEN Christophe, DUFOUR Bruno, LEDOUX Olivier, LAFORGE Jean-Pierre, GALLEMAN Francis, BUFFENOIR Pascal, RICHET Eric.

Etait absente : Mme Suzanne DUBOIS.

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

### **1. Nom, siège et mode de gouvernance du futur syndicat d'énergies**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion de Force Energies et du SEZEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce projet.

### **2. Election de deux délégués communaux auprès du SEZEO**

Sont déclarés élus, pour représenter la commune auprès du SEZEO, à compter du 01/01/2017 :

- M. Marc D'ARRENTIERES
- Mme Anne-Claire GUIGAND

### **3. Demande de subvention pour la réfection du clocher de l'église**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis établi par la société HEITZ pour les travaux de couverture du clocher de l'église.

Le devis estimatif est de 10 467.80 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et au titre de la DETR.

### **4. Remboursement sinistre toiture église**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'assurance propose un remboursement d'un montant de 715.36 euros pour les travaux de réparation de la toiture suite à la grêle

Par ailleurs, l'assurance a fait un effort commercial de 500 euros compte tenu de la franchise pour ce sinistre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les deux chèques de l'assurance pour le sinistre de la toiture de l'église.

### **5. Don de M.LECLERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du don de Monsieur Leclere Olivier d'un montant de 400 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ce don

## **6. Renouvellement du contrat de Mme LEGRAND**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de Mme Legrand Angélique en charge de l'entretien de la Mairie et de la salle communale et également de la gestion de la location de la salle des fêtes a pris fin le 31 octobre 2016.

Il convient de renouveler ce contrat dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Mme Angélique LEGRAND dans les mêmes conditions.

## **7. Questions diverses**

**Location de la salle des Fêtes aux associations :** Suite à des annulations de dernière minute, il est demandé aux associations de confirmer 3 semaines avant la date retenue la location. Sans confirmation, la location sera remise pour les particuliers.

**Repas des anciens :** Une réunion de CCAS est fixé au mercredi 16 novembre à 18heures pour l'organisation du repas des anciens.

**Réunion de travaux :** La date du 26 novembre 2016 est retenue pour effectuer des élagages et la pose des guirlandes.

**Sapins de Noël dans le village :** Comme l'année passée, un questionnaire sera transmis aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.